

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 599 937**

②1 N° d'enregistrement national :

**86 08765**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 01 K 85/08, 83/00; B 25 B 7/02.

⑫

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 16 juin 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 51 du 18 décembre 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : AUDEBERT Bruno. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Bruno Audebert.

⑦3 Titulaire(s) :

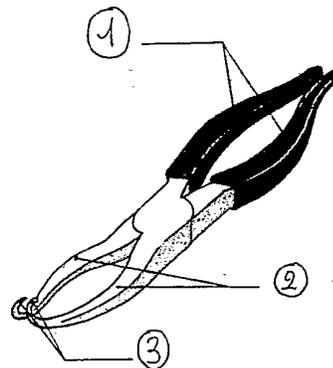
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Pince servant à décrocher une mouche artificielle ou hameçon que l'on utilise pour la pêche.

⑤7 L'invention concerne une pince servant à décrocher une  
mouche artificielle ou hameçon que l'on utilise pour la pêche.

La pince est constituée de poignées 1 et de deux mâchoires  
articulées 2 qui partent de la base en s'évasant pour finir à la  
pointe des mâchoires 3, en faisant une coude à 180° tout en  
finissant l'arrondi.

La pince selon l'invention est particulièrement destinée à  
décrocher une mouche artificielle ou hameçon que l'on utilise  
pour la pêche.



FR 2 599 937 - A3

D

## DESCRIPTION

1 La présente invention concerne une pince pour décrocher une mouche artificielle ou<sup>l</sup>ameçon que l'on utilise pour la pêche.

5 Traditionnellement le décrochage de la mouche artificielle ou<sup>l</sup>ameçon est effectué à la main. L'opération n'est pas très facile lorsque la mouche artificielle ou<sup>l</sup>ameçon est prise assez loin dans la gueule du poisson.

10 La pince selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Elle comporte deux poignées et deux mâchoires. Les mâchoires forment un arrondi en partant de la base pour finir en coude de 180° à l'extrémité, tout en continuant l'arrondi. La pression des deux poignées aura pour effet de faire rejoindre les deux extrémités des mâchoires et de ce fait, une fois la mouche artificielle ou<sup>l</sup>ameçon pris entre l'extrémité des mâchoires, de pouvoir les décrocher sans problèmes.

15 La pince représenté sur le dessin (1) comporte deux poignées (1), deux mâchoires articulées partant de la base en s'évasant (2) pour finir en bout de mâchoire (3) faisant un coude à 180°, tout en terminant l'arrondi.

20 La pince selon l'invention est particulièrement destiné à décrocher les mouches artificielles que l'on utilise pour la pêche.

## REVENDEICATIONS

1 1) pince pour décrocher une mouche artificielle ou ameçon que l'on  
utilise pour la pêche, caractérisée en ce qu'elle comporte deux  
poignées (1), deux mâchoires articulées (2) qui partent de la base  
5 en s'évasant pour finir à la pointe des mâchoires (3) qui font un  
coude à 180° tout en finissant l'arrondi.

2) l'ensemble selon la revendication 1 caractérisé en ce que les  
mâchoires (2) partent de la base en s'évasant pour finir à la pointe  
des mâchoires (3) en formant un coude à 180° tout en finissant  
10 l'arrondi.

FIG 1

2599937

